



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4175

Attribution de subventions pour un montant total de 27 000 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention.

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 OCTOBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4175 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 27 000 EUROS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE, DU SOUTIEN DE L'ENTREPRENARIAT, ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET APPROBATION D'UNE CONVENTION. (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette stratégie comprend les axes suivants :

- la promotion de l'ESS ;
- le soutien à l'entrepreneuriat en ESS ;
- la promotion de la consommation responsable et de l'alimentation durable.

La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE :

Projets de soutien au développement et à la structuration de la filière « alimentation durable »

Si Lyon est incontestablement une place forte de la gastronomie internationale, la Ville est aussi très engagée pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l'environnement. En octobre 2015, avec 120 autres villes des cinq continents, Lyon signait le premier Pacte Mondial pour l'Alimentation Durable, dans le cadre de l'Exposition Universelle de Milan. En 2015, Lyon a été la première ville française à adopter un plan d'actions multi-partenarial pour l'alimentation durable, qui instaure en particulier le premier conseil local de l'alimentation durable. Seule ville française sélectionnée pour participer au programme européen URBACT « sustainable food in urban communities », Lyon est aussi la seule ville-pilote choisie par l'International Urban Food Network pour une recherche-action concernant la gouvernance alimentaire urbaine.

La Ville de Lyon, à la suite du programme URBACT, a défini sa stratégie globale en matière d'alimentation durable.

Action 1 : Association La Passerelle d'Eau de Robec

L'Association la Passerelle d'Eau de Robec, épicerie sociale et solidaire installée dans le 1er arrondissement de Lyon, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- De réduire les carences alimentaires de la population des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits, vendus entre 30 % et 50 % moins cher que les prix du marché. En 2018, l'Association compte 350 familles soit 821 personnes.
- D'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès

aux droits, expression artistique, sorties culturelles, jardinage urbain. 111 ateliers ont été menés en 2017.

- De créer une mixité sociale :
 - En permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone. En 2018, l'épicerie compte 249 familles adhérentes solidaires (448 personnes).
 - En accueillant la distribution de "paniers" d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créée par l'épicerie sociale et solidaire.

L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources de financement de l'association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement. Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable. En ce sens, la Passerelle d'Eau de Robec s'affirme comme une "entreprise sociale", dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet.

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à l'association La passerelle d'Eau de Robec une subvention de 8 000 € pour renforcer cette offre alimentaire aux publics bénéficiaires.

Pour l'année 2018 en cours, quatre subventions d'un montant global de 18 000 € ont été allouées à cette association :

- Au titre de l'action « les Canuts au marché » à hauteur de 12 000 € (5 000 € + 7 000 €) au travers de la délibération n° 2018/3853 du Conseil Municipal du 28 mai 2018;
- Au titre de l'action d'animation du jardin « La Passerelle du jardin » à hauteur de 800 € au travers de la délibération n° 2018/3923 du Conseil Municipal du 28 mai 2018;
- Au titre de l'action « aide alimentaire » à hauteur de 5 000 € au travers de la délibération n° 2018/3930 du Conseil Municipal du 2 juillet 2018.

Le budget de l'action s'élève à 248 500 €

L'Association La passerelle d'Eau de Robec sollicite une subvention de 8 000 € afin de développer la part des produits alimentaires équitables, bio et locaux dans l'épicerie et renforcer ainsi l'accessibilité de cette offre alimentaire, et je vous propose de la lui accorder, compte tenu de l'intérêt communal de son activité.

Une convention sera signée avec l'Association la Passerelle d'Eau de Robec pour l'accompagnement financier de cette action.

Action 2 : la coopérative GRAP pour l'accompagnement du projet de promotion du café biologique et équitable

La coopérative GRAP « Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité » a été créée en 2012. C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de type "filiale intégrée" dans l'alimentaire locale et/ou biologique. Le périmètre de GRAP est régional (150 kilomètres autour de Lyon environ) afin de garder une forte synergie entre les différentes activités de la coopérative.

Ce projet unique en France a émergé au sein de l'épicerie lyonnaise « 3 petits pois », spécialisée dans la vente aux particuliers d'alimentation biologique en vrac. Il a permis le développement ou la consolidation d'autres structures ESS de l'agglomération, en particulier la SCIC Super-Halle, la SCOP Prairial, devenant ainsi une des vitrines lyonnaises de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Son activité permet en particulier à ses membres de mutualiser des moyens et du matériel, de bénéficier de formations adaptées, de développer les achats groupés, l'entraide et la coopération. L'ensemble de ces actions renforce la professionnalisation de la filière et favorise la pérennité d'un secteur encore économiquement fragile. GRAP a été récompensé en 2018 en devenant lauréat du dispositif ministériel French Impact pour l'essaimage et le développement de l'innovation sociale.

Actuellement, 96 personnes sont dans la coopérative GRAP dont 80 salarié-es (66 ETP). Le chiffre d'affaires prévisionnel de GRAP, consolidé avec les activités associées est de 11,5M€ pour 2018.

GRAP accompagne les porteurs de projets sur les points suivants :

- Etude de marché ;
- Construction de la stratégie, élaboration de l'offre et de la gamme, définition du positionnement ;
- Rédaction du plan d'affaires, élaboration des prévisionnels financiers, mise en place du tour de table financier ;
- Mise en place de l'organisation du travail, définition des procédures et du plan de maîtrise sanitaire.

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Prairi'Halle.

Le budget de l'action s'élève à 418 600 €

L'un des projets accompagnés par GRAP en 2018 est Labelle Brûlerie, une structure destinée à promouvoir, dans l'agglomération lyonnaise, des cafés de terroir, biologiques et équitables. Afin de favoriser le démarrage du projet Labelle Brûlerie, je vous propose d'attribuer à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 €

Action 3 : Association le BOL, pôle de coopération sur l'alimentation

Le BOL organise chaque automne la « Quinzaine des Récoltes », événement grand public qui a réuni 20 000 personnes l'an passé et qui permet de promouvoir toutes les initiatives de la filière alimentaire du territoire.

Ce PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) sur l'alimentation regroupe 29 membres adhérents, des centaines de producteurs et de bénévoles et des milliers de consommateurs.

Ce PTCE autour de l'alimentation a pour objectif de :

- Mettre en lien les organisations de l'économie sociale et solidaire œuvrant à une relocalisation alimentaire, de la production à la consommation, sur la région lyonnaise et ses environs ;
- Favoriser le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres pour que chacune se consolide et se développe ;
- Participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique ;
- Professionnaliser les acteurs.

L'association augmente la visibilité des structures du pôle et la communication auprès du grand public à travers l'organisation de la Fête des Récoltes.

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à l'association BOL une subvention de 6 000 € pour favoriser la structuration et la visibilité de la "filiale" alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Le budget de l'action en 2018 est de 120 266 €

Au regard des enjeux d'activité économique, d'emploi et de sensibilisation des consommateurs, je vous propose d'accorder à l'association BOL une subvention de 6 000 € pour favoriser la structuration et la visibilité de la « filiale » alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Action 4 : La monnaie Locale Citoyenne - La Gonette

Les monnaies locales ont pour objectif de participer à la relocalisation de l'économie, au soutien de l'emploi local et à la promotion de la consommation responsable. Elles favorisent l'économie réelle, car les sommes investies échappent à la spéculation. La loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît officiellement les Monnaies Locales Complémentaires, qui ne dépendent pas du Code monétaire et n'ont pas l'agrément d'établissement de crédit. Il existe plus de 4 000 Monnaies Locales Complémentaires différentes dans le monde (dont 400 au Royaume-Uni, 60 en Allemagne...). La France en compte déjà plus de 30, dont celle de Toulouse, Strasbourg, Nantes, Paris et Lyon.

Lyon est un terreau historique d'innovation sociale. La Ville de Lyon, convaincue que l'économie est un moteur essentiel du développement local, joue un rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques du territoire. C'est le sens en particulier du label qualitatif « Lyon, Ville Equitable et Durable », qui rassemble déjà plus de 240 acteurs engagés dans une démarche responsable particulièrement ambitieuse. De nombreux labellisés travaillent depuis plusieurs années, avec d'autres structures de l'économie sociale et solidaire, au développement de notre Monnaie Locale Complémentaire, baptisée « la Gonette ».

L'association Monnaie Locale Citoyenne - La Gonette a été créée le 19 mai 2014. Ses objectifs sont de créer un outil de promotion commerciale et de marketing local afin de relocaliser davantage l'économie, de développer l'emploi local et de favoriser la consommation responsable. Il s'agit d'un système qui revient à régler à l'avance des achats en euros, pour ensuite consommer des produits et services responsables dans les commerces locaux partenaires (commerce équitable, mode éthique, alimentation biologique...). Ce dispositif de sensibilisation innovant développe la visibilité de l'offre locale en matière de consommation responsable et constitue un outil de communication original pour expliquer le fonctionnement de l'économie, dans une perspective d'éducation populaire.

Après deux années de fonctionnement, notre Monnaie Locale Complémentaire fédère déjà 900 utilisateurs réguliers et 275 partenaires professionnels, avec 100 000 € en fonds de garantie. L'action est soutenue par plusieurs partenaires et fondations. La réussite de la phase de lancement permet de passer en 2018 à la période de consolidation, avec le développement des moyens de paiement numérique, projet porté par la Gonette et d'autres monnaies locales du réseau SOL, et lauréat national du dispositif « mon projet pour la planète ».

Le budget de l'action s'élève à 165 227 €

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à cette association une subvention de 5 000 € pour accompagner le développement de la monnaie locale complémentaire « La Gonette ».

Afin de consolider cette action, je vous propose d'accorder à l'association La Gonette une subvention de 5 000 € pour favoriser l'appropriation de cet outil économique par davantage de consommateurs et de professionnels lyonnais.

Action 5 : L'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) pour l'organisation du Défi Familles à Alimentation Positive 2018-2019

L'ARDAB organise le septième défi « familles à alimentation positive » sur la période octobre 2018-juillet 2019. S'inscrivant dans la lignée du défi "Familles à Energie Positive" porté par les espaces Info Energie, l'ARDAB propose d'accompagner des familles pour leur permettre d'accéder à une alimentation équilibrée et saine tout en conservant la maîtrise de leur budget. Les objectifs du projet sont de :

- sensibiliser un public qui peut être très éloigné de l'agriculture biologique ;
- valoriser les circuits de vente des produits bio locaux auprès des familles ;
- créer du lien social, de la convivialité ;
- faire évoluer les habitudes d'achat et de consommation des familles ;
- démontrer qu'on peut manger bio sans dépenser plus ;
- faire évoluer les idées reçues sur le bio ;
- tisser des liens entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les différentes thématiques liées à l'alimentation sont abordées lors d'ateliers proposés à chacune des équipes : culture potagère, apports énergétiques des aliments, cuisine de produits frais, diététique... Les familles sont recrutées par l'intermédiaire de structures relais (centre social, MJC, épicerie sociale et solidaire, maison pour tous, maison de quartier...), avec une priorité donnée aux structures relais se trouvant dans les quartiers Politique de la Ville. Une attention particulière est portée au recrutement de familles peu sensibilisées à ce type de consommation et disposant d'un budget alimentation limité. Une nouvelle méthodologie en réseau entre les structures relais et les partenaires associatifs se développe pour former les référents des structures relais aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation biologique et locale. Sur 10 équipes dans la Métropole, 3 seront lyonnaises : (2 centres sociaux + 1 MJC).

A ce titre, en 2017, par délibération n° 2017/3450 du 20 novembre 2017, vous avez accordé à l'ARDAB, une subvention de 5 000 €

L'Association ARDAB sollicite une subvention de 5 000 € Le budget prévisionnel de l'Association ARDAB pour l'organisation du Défi Familles à Alimentation Positive et expérimenter une nouvelle méthodologie de travail est de 24 704 €

En soutenant ce projet, la Ville de Lyon agit en faveur du développement de la production et de la consommation de produits alimentaires locaux, sains et respectueux de l'environnement. Elle renforce ainsi la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales. C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention de 3 000 € à l'ARDAB pour la mise en œuvre du projet "Familles à Alimentation Positive 2018-2019".

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 5 structures dans le cadre de cette délibération pour la sensibilisation à la consommation responsable et à l'Alimentation Durable à Lyon est de 27 000 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 27 000 € sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Association La Passerelle d'Eau de Robec	21 rue des Capucins, 69001 Lyon	Fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire	8 000 €
SCIC GRAP	3 Grande Rue des Feuillants, 69001 Lyon	Accompagnement du projet Labelle Brûlerie	5 000 €
Association Le BOL	c/o ARDEAR 58 rue Raulin, 69007 Lyon	Structuration de la filière alimentaire durable locale et organisation de la 4 ^{ème} « Fête des récoltes » et de la « mutualisation logistique »	6 000 €
Association La Gonette	89 rue Paul Bert, 69 003 Lyon	Développement de la monnaie locale complémentaire « La Gonette »	5 000 €
ARDAB	234 avenue du Général de Gaulle 69 530 Brignais	Défi Familles à Alimentation Positive	3 000 €
Total			27 000 €

2. La dépense en résultant, soit 27 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPPEMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65 ;
3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « La Passerelle d'Eau de Robec » est approuvée ;
4. Monsieur le Maire est autorisé à signer le dit document ;

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON